



**PROVINCE DE QUÉBEC
CANTON DE WENTWORTH**

**AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
DU CANTON DE WENTWORTH**

Je, soussignée, donne avis que le Règlement numéro 2025-005, « *Règlement concernant les règles applicables au parc Lac Grace* », a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2025.

La municipalité du Canton de Wentworth a établi un règlement afin d'assurer la propreté et la tranquillité du parc du Lac Grace, ainsi que la sécurité des usagers.

Cette réglementation s'ajoute à la réglementation déjà appliquée sur le territoire du Canton de Wentworth pour les espaces publics, *Règlement numéro RM 460-2019*.

Ces règlements peuvent être consulté sur notre site Web à www.wentworth.ca ou en communiquant avec le Bureau municipal durant les heures normales d'ouverture au (450) 562-0701 ou par courriel à info@wentworth.ca.

Donné à Wentworth ce 17^{ième} jour de juin 2025.

Natalie Black,
Directrice générale et greffière-trésorière